



que je n'aurais pu l'imaginer. Quant à moi, je suis parfaitement calme, ayant la satisfaction de sentir que j'ai fait mon devoir. A tout événement, je suis prêt à prendre toute résolution qui pourra être proposée pour combattre cette faction, et à lutter jusqu'au dernier moment de ma vie; mais jamais je ne me soumettrai à me jeter en son pouvoir. Si elle finit par triompher, ma ligne est bien claire, et j'aurai assez de courage pour m'y soumettre.

M. Pitt n'abandonna pas son souverain. Il présenta son tour un bill de confiance, mais la chambre n'était pas en disposition de discuter des affaires. Le 26 au 27 janvier elle vota encore trois résolutions nouvelles. Elle adressa au roi une adresse sur l'adresse pour le solliciter de changer le ministère. Le roi se bornait à faire les réponses les plus gracieuses, mais déclara que chaque fois qu'il ne voyait pas de motifs pour changer des ministres contre lesquels on n'articulait aucun grief formel. Ce qui soutenait aussi le roi dans cette lutte si ardente, c'est que de tous côtés dans le pays on lui voyait des adresses, la cité de Londres en tête, pour le remercier d'avoir usé de sa prérogative pour le bien de son peuple et le salut de la constitution.

Le bill de M. Pitt sur l'Inde fut rejeté par 222 voix contre 214. Les manifestations du dehors commençaient à inquiéter la coalition; elle voulut arracher au roi et à M. Pitt l'engagement de ne pas dissoudre la chambre. Au milieu d'une confusion extraordinaire, provoquée par les interpellations et les apostrophes les plus violentes, le jeune et intrépide ministre se renferma dans un invincible silence; et ce ne fut que plusieurs jours après cette séance que, sans engager en rien la prérogative royale, il déclara que pour son propre compte il ne conseillait pas une dissolution. Ces débats orageux continuèrent jusqu'au 20 février, où M. Fox proposa de nouveau une adresse au roi; qui fut votée par 177 voix contre 156. Le roi répondit:

« Je serai toujours prêt à faire tout ce qui pourra conduire à l'union; mais je ne vois point que cela soit en aucune façon approché par le renvoi de ceux qui sont subordonnés à mon service. Je dirai en outre qu'il n'y a aucune plainte ni aucun grief articulé contre mes ministres; qu'il n'est fait aucune objection particulière contre un ou plusieurs d'entre eux; et qu'un grand nombre de mes sujets m'ont exprimé de la manière la plus vive leur satisfaction des derniers changements que j'ai apportés dans mes conseils. Dans ces circonstances, j'espère que mes fidèles communes ne désireront pas que les principaux départements du gouvernement exécutif soient mis en disponibilité; jusqu'à ce que je voie le plan d'union que je désire et qu'elles signalent, ait des chances d'être réalisé ».

La résistance indomptable du roi réduisit la chambre des communes à l'impuissance. Le 1<sup>er</sup> mars, une nouvelle adresse fut votée; le roi y fit la même réponse. Le 8 mars, M. Fox, qui se trouvait de plus en plus embarrassé, fit encore la motion d'une adresse pour demander le renvoi du ministère. La motion fut adoptée, mais à une seule voix de majorité. Ce fut le dernier effort de la coalition. M. Pitt en était venu à ses fins. Il avait laissé le parti libéral dans le pays, sans la coalition donner à loisir le spectacle de sa faiblesse impuissante. Quelques jours après, le parlement fut dissous. Nous n'avons pas à suivre plus loin l'histoire de cette période. On sait que les élections générales se renouvelèrent à la chambre des communes une majorité enorme en faveur de M. Pitt.

Nous n'avons voulu, ainsi que nous l'avons dit, que rétablir purement et simplement les faits.

### Affaires d'Espagne.

Le spectacle que donne en ce moment l'Espagne surpasse tout ce que nous avons vu dans d'autres pays constitutionnels. En dix jours de temps se sont succédés trois différents cabinets. Celui de Martinez de la Rosa et de Mon fut en grande partie destiné — chose assez rare dans les annales constitutionnelles — non pas que les cortès lui eussent refusé leur confiance, au contraire, ce ministère a toujours eu une majorité considérable dans la chambre. Cependant, dans la soirée du 20 février, le roi se rendit à l'Alcazar, et se mit à l'œuvre avec le comte d'Irujo. Sur un coup de main, le nouveau ministère Miralors. A peine a-t-il le temps de prendre connaissance des affaires qu'on parle déjà de renouveau ministériel. Le pays s'agitait et se remuait; il interpellait le gouvernement. On va plus loin, on veut forcer la reine à le conserver et dans ce but les députés ont signé la proposition suivante, présentée dans la séance du 16 de ce mois:

« Nous prions le congrès de déclarer qu'il a appris avec satisfaction que le cabinet continue à mériter la confiance de la reine, et qu'unanimes entre eux les membres de ce cabinet pensent, avec l'appui des cortès, mener à bonne fin les plans exposés lors de son arrivée aux affaires. »

Son principal auteur, M. Pacheco, n'a pas nié le but véritable de sa proposition. « Je défends cette motion, a-t-il dit, parce qu'elle donne force au ministère. La crise précédente, a-t-il ajouté, a été une crise parlementaire, une crise qui ne se produira pas dans un pays constitutionnel; un ministère avait une forte majorité dans les cortès, un ministère qui cesse d'exister. Il convient de nous prémunir contre ce qui peut arriver un jour, anormal. »

Toute flatteuse que fut au cabinet cette proposition, il ne put guère l'appuyer. Bien se le figura; il dut la repousser, comme portant atteinte à la prérogative royale. C'est ce qu'il fit en assurant que le cabinet était bien constitué.

Partout ailleurs qu'en Espagne, après des déclarations solennelles données au parlement, un ministère eût pu être considéré comme consolidé; mais les nouvelles que nous recevons aujourd'hui, nous prouvent de nouveau tout ce qu'il y a de problématique dans la situation politique de l'Espagne; et que dans ce pays on ne tient beaucoup moins compte des éléments officiels et constitutionnels que dans les autres pays. Les acteurs qui se produisent au grand jour sont les autres plus puissants ou plus habiles qui viennent, à un moment donné, peser sur les combinaisons politiques et changer l'aspect de la scène.

La Gazette officielle de Madrid du 17 annonce la démission du ministère Miralors tout entier, et l'avènement d'un nouveau cabinet composé de la manière suivante:

- Le général Narvaez, duc de Valence, président du conseil, ministre de la guerre, et chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères;
- M. de Egana, député aux cortès, ministre de grâce et justice;
- M. Burgos, membre du sénat, ministre de l'intérieur;
- M. Orlando, intendant militaire en chef et député aux cortès, ministre des finances;
- Le général Pezuela, inspecteur général de la cavalerie, ministre de la marine.

Le changement de cabinet a provoqué diverses destitutions, et a été l'occasion de M. Arteta, chef politique de Madrid, remplacé par le général don Trinidad Balboa; et du général Concha, capitaine général des provinces basques.

Quant aux membres du cabinet Miralors, on les a nommés conseillers d'Etat, etc. Tels sont les changements qui, en éta-

blissant un conflit entre la prérogative royale et le pouvoir parlementaire, menacent de jeter de nouveau l'Espagne dans une crise plus sérieuse peut-être que toutes celles qu'elle a traversées jusqu'ici.

Aujourd'hui la Seconde Chambre des États-Généraux discute le projet de loi relatif à l'augmentation du chapitre II du budget des dépenses de 1846, et celui tendant à accorder un subsidé à la Société de bienfaisance.

Le premier de ces projets de loi a été adopté à l'unanimité et le second à l'unanimité, moins une voix.

La chambre des députés de France, dans sa séance de lundi, a de nouveau agité, à l'occasion d'un amendement de M. La-crosse, la question de savoir si le ministère mérite un blâme législatif pour inexécution de la loi sur la garde nationale. M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, a pris de nouveau la parole dans cette discussion, qui n'était pas encore vidée au départ du courrier.

Nous recevons des lettres d'Athènes qui vont jusqu'au 8 mars. Les mesures du gouvernement avaient prévenu une collision entre les hétérochthones et les autochthones, qu'on craignait de voir éclater le premier jour du Carême. Le 7 mars, toute la ville était en émoi par suite d'un assassinat commis sur la personne du banquier Kapatas.

On a reçu des nouvelles de Macao du 29 décembre.

La mission française de Chine était de retour à Macao le 5 décembre, après avoir visité les quatre ports du Nord.

L'Aléméa a dû partir le 5 janvier de Macao pour ramener en France les délégués du commerce. Toutes les personnes attachées à la mission ont dû s'embarquer sur la frégate l'Aléméa, le 8 au 10 janvier pour Calcutta, et on espère qu'elles seront à Suez au commencement du mois d'avril.

La maille de l'Inde est arrivée au Caire le 8 mars.

Le 29 janvier une division de l'armée sikhe a été attaquée par les forces anglaises sous le commandement de sir H. G. Smith à Alibiwal. Les Sikhs ont été forcés de traverser le Sutledge, laissant derrière eux leur artillerie. Soixante-cinq pièces de canon environ sont tombées dans les mains des Anglais.

Sur la perte de ceux-ci a été de 4 officiers tués et 14 blessés, et environ 400 soldats tués et blessés; celle des Sikhs paraît avoir été très-considérable.

Une salve de vingt-cinq coups de canon a été tirée à Bombay pour célébrer cette victoire.

On écrit de Naples, 11 mars:

Aujourd'hui a été publié le décret signé le 9 du courant et en vertu duquel toutes les manufactures étrangères sont admises à des taux considérablement réduits. Notre gouvernement est donc entré dans la voie annoncée depuis peu par sir Robert Peel d'une politique de commerce plus libre.

« Depuis la découverte de l'imprimerie, la véritable science, basée sur la révélation évangélique, paraît avoir rétrogradé. Si la presse a rendu la vérité populaire par le catholicisme, l'erreur, toujours au service des passions, s'est emparée de la XVI<sup>e</sup> siècle de cette arme puissante, pour se répandre dans les classes instruites. La réforme a vu, quelques années, l'incrédulité moderne les a détruites toutes! Et par quoi les remplacer? Par les doctrines les plus monstrueuses du paganisme. Vous entre autres l'enseignement des panthéistes dans les académies de France, d'Allemagne, etc. Quant à l'immoralité de la presse, qu'en dirait l'auteur, s'il vivait de nos jours? »

« Nous disons hier que on pouvait considérer comme certaine l'acceptation par M. Rogier, de la mission qui lui a été offerte pour la composition d'un nouveau cabinet. On assure, aujourd'hui, dit l'Indépendance belge, que l'honorable député d'Anvers serait tombé d'accord avec les hommes qui devraient entrer avec lui au pouvoir, sur les principes et les bases de leur politique. Ce qu'on en rapporte permet de dire que ces principes sont de nature à satisfaire tous les amis de l'opinion libérale, et de plus, à être acceptés par tous les hommes vraiment raisonnables de l'opinion catholique. Le nouveau cabinet serait composé de: MM. Rogier, au ministère de l'intérieur; De Brouckère, aux affaires étrangères; De Bayay, à la justice; Delfosse, aux finances; D'Hofschmidt, aux travaux publics; Et Chazal, au département de la guerre. Les renseignements, que nous avons recueillis dans la malinée, dit le Commerce belge, confirment ceux que nous avons déjà publiés. La combinaison est composée comme nous l'annoncions hier. Le portefeuille de la justice est offert à M. de Bayay, procureur-général près la cour d'appel de Bruxelles, qui n'accepterait, à ce qu'on dit, que sous condition. On attend avec une certaine anxiété les suites de la démarche qui doit être faite aujourd'hui même par M. Rogier auprès du roi. On peut regarder comme à peu près certain que la condition essentielle du programme qui sera soumis à Sa Majesté, en même temps que la liste du nouveau ministère, est un engagement, ou quelque chose d'analogue à un engagement, sollicité du roi, relativement à la dissolution des chambres, pour le cas où la majorité, soit de la chambre des représentants, soit du sénat, hésiterait à soutenir quelque mesure capitale du cabinet. On ne pas oublier, que cette condition a déjà fait obstacle à la formation d'un cabinet par M. Rogier à la suite de la démission de M. Nothomb, en juin 1845.

« Depuis la découverte de l'imprimerie, la véritable science, basée sur la révélation évangélique, paraît avoir rétrogradé. Si la presse a rendu la vérité populaire par le catholicisme, l'erreur, toujours au service des passions, s'est emparée de la XVI<sup>e</sup> siècle de cette arme puissante, pour se répandre dans les classes instruites. La réforme a vu, quelques années, l'incrédulité moderne les a détruites toutes! Et par quoi les remplacer? Par les doctrines les plus monstrueuses du paganisme. Vous entre autres l'enseignement des panthéistes dans les académies de France, d'Allemagne, etc. Quant à l'immoralité de la presse, qu'en dirait l'auteur, s'il vivait de nos jours? »

### Crise ministérielle en Belgique.

Nous disons hier que on pouvait considérer comme certaine l'acceptation par M. Rogier, de la mission qui lui a été offerte pour la composition d'un nouveau cabinet.

On assure, aujourd'hui, dit l'Indépendance belge, que l'honorable député d'Anvers serait tombé d'accord avec les hommes qui devraient entrer avec lui au pouvoir, sur les principes et les bases de leur politique. Ce qu'on en rapporte permet de dire que ces principes sont de nature à satisfaire tous les amis de l'opinion libérale, et de plus, à être acceptés par tous les hommes vraiment raisonnables de l'opinion catholique.

Le nouveau cabinet serait composé de: MM. Rogier, au ministère de l'intérieur; De Brouckère, aux affaires étrangères; De Bayay, à la justice; Delfosse, aux finances; D'Hofschmidt, aux travaux publics; Et Chazal, au département de la guerre.

Les renseignements, que nous avons recueillis dans la malinée, dit le Commerce belge, confirment ceux que nous avons déjà publiés. La combinaison est composée comme nous l'annoncions hier.

Le portefeuille de la justice est offert à M. de Bayay, procureur-général près la cour d'appel de Bruxelles, qui n'accepterait, à ce qu'on dit, que sous condition.

On attend avec une certaine anxiété les suites de la démarche qui doit être faite aujourd'hui même par M. Rogier auprès du roi.

On peut regarder comme à peu près certain que la condition essentielle du programme qui sera soumis à Sa Majesté, en même temps que la liste du nouveau ministère, est un engagement, ou quelque chose d'analogue à un engagement, sollicité du roi, relativement à la dissolution des chambres, pour le cas où la majorité, soit de la chambre des représentants, soit du sénat, hésiterait à soutenir quelque mesure capitale du cabinet. On ne pas oublier, que cette condition a déjà fait obstacle à la formation d'un cabinet par M. Rogier à la suite de la démission de M. Nothomb, en juin 1845.

Le programme renferme, dit-on, les bases d'un projet de loi sur l'enseignement.

L'Observateur se décide à rompre le silence ce matin, mais il s'explique d'une manière laconique. On lit dans ce journal:

« La crise ministérielle a fait un grand pas vers son dénouement qui sera prochain. »

La liste ministérielle et le programme sont entre les mains du roi. On ne connaît pas encore la résolution de Sa Majesté.

Avant d'être constitué, le nouveau ministère est déjà attaqué par le Courrier d'Anvers. Ce journal publie ce qui suit:

### COURTES NOTES POUR SERVIR A L'ÉTUDE APPROFONDIE DE LA PRÉSENTE CRISE MINISTÉRIELLE.

\* On rapporte un mot délicieux de M. d'H....., petit noble de fraîche date. Est-il vrai, lui demandait-on avant-hier, à la chambre, que vous entrerez dans le futur ministère? — Il le faudra bien, répondit-il d'un air résigné, afin que l'aristocratie s'y trouve représentée, et qu'on ne renouvelle pas la faute commise en 1840, alors que le cabinet fut composé de six roturiers.

\* Il y a quelque chose qui sera encore mieux représenté que l'aristocratie dans le ministère, c'est la franc-maçonnerie. On y comptera trois Vénérables, un frère Terrible, un Orateur et un Frère dont le grade ne nous est pas exactement connu. Les Vénérables sont MM. Delfosse, Chazal et d'Hofschmidt. Loin de nous la pensée d'induire de là que ces Messieurs feront de mauvais ministres. Nous nous bornons à constater les faits.

\* Quelques-uns de nos lecteurs ignorent peut-être que M. Chazal, le futur ministre de la guerre, excepté l'état de sa santé, n'est pas un homme de quelque mois avant la révolution. On nous a montré hier un pantalon coupé et cousu des propres mains de M. Chazal. Nous ne l'en blâmons pas le moins du monde. Le pantalon est fort bien fait. D'ailleurs, il est toujours honorable de s'élever par des moyens honnêtes, et l'on nous assure que M. Chazal est un officier très-instruit.

\* Nous ne sommes assurément pas les ennemis de M. Van de Weyer. Au contraire, nous fondions l'an dernier de grandes espérances sur le cabinet qu'il venait former et auquel il appliquait notre devise nationale. Mais aujourd'hui que les faits ont parlé, nous devons reconnaître, avec les sensés de toutes les opinions, que M. Van de Weyer a joué depuis quelques mois un assez triste rôle, triste pour lui comme pour le pays. De la légèreté et de l'impuissance; voilà ce qu'on a vu en son cabinet. Sa courte administration, ses actes politiques sont l'une conséquence qui n'égale que leur insignifiance. Ils nous ont conduits à la discorde et ont consommé la division des esprits. Quant à ses actes administratifs, ils sont loin aussi de trouver à l'abri de la critique. Nous citerons seulement l'indigeste fourniture de 75 professeurs agrégés aux universités de l'État, professeurs dont la plupart ne professeront jamais pour la raison fort simple qu'ils sont incapables d'occuper une chaire quelconque. Eh bien, comme si le besoin de nouveaux professeurs agrégés se faisait impérieusement sentir, M. Van de Weyer vient d'en nommer encore une demi-douzaine.

Quand nous serons à cent nous ferons un bon cabinet.

En attendant M. Van de Weyer retournera à Londres avec beaucoup moins de bruit qu'il n'en est venu; sa campagne ministérielle lui aura valu quelques ennemis, de nombreux critiques et pas un ami de plus. Il lui faudra bien du temps pour former la brèche faite à sa réputation d'homme d'Etat et d'homme d'esprit.

### Dialogue entre un journal progressif et un industriel.

(L'Étalon du Courrier d'Anvers.)

« Je vous salue, Monsieur, et vous remercie de votre lettre du 10 courant. Je suis heureux de voir que vous êtes abonné à notre journal, et que vous êtes intéressé à ce que nous publions. Quant tout va bien je ne lis guère les gazettes, mais puisqu'il est autrement aujourd'hui, je viens m'abonner à la vôtre, afin de me tenir au courant du mouvement politique, qui intéresse de si près la prospérité du commerce et de l'industrie. Je m'adresse à vous, Monsieur, parce qu'aux dernières élections d'Anvers, j'ai voté pour vos candidats, au nom de ces grands intérêts. Ah! on nous somme de nous abonner à la Gazette de l'État, mais le JOURNAL PROGRESSIF: Les choses marchent à merveille. Le programme de M. Van de Weyer, qui était la reconnaissance des partis, la consolidation d'un gouvernement neutre, planant du haut de la charte au-dessus de toutes les opinions politiques, et le développement régulier, pacifique de nos institutions et de nos intérêts matériels et moraux, ce programme absurde a complètement échoué. Il est survenu une bonne broulée, le cabinet s'est dissous lors à propos il n'y a plus qu'un gouvernement nommé le sénat a pris des vacances indéfinies; la chambre distraite vote les budgets au pas de course; les libéraux et les catholiques sont sur le point de prendre aux cheveux, comme l'an dernier à Lucerne, tous les esprits sont excités, attentifs à nos discussions politiques; en un mot le système homologue triomphe, l'inquiétude est générale, et les abonnés, viennent à nos gazettes. — Vous m'avez, Monsieur, qui vient dans une lettre, dit-on, de l'endroit des débats de la presse, vous venez à nous, le sentiment civique se réveille dans votre âme, etc. »

« Permettez, monsieur le journaliste; si vous voulez que je vienne m'abonner parce que je ne suis pas tranquille sur ce qui se passe, il est vrai aussi que les crises politiques favorisent votre métier. Mais moi qui fais du sucre et non des gazettes, je voudrais bien savoir que je gagnerai à cette débacle gouvernementale. Je ne vois pas hélas! ce qu'elle va produire. »

« Le JOURNAL PROGRESSIF, Un bien immense. D'abord plus de conciliation possible entre les deux partis. L'un tâchera de battre l'autre, et vice versa nous aurons un magnifique jeu de bascule gouvernemental. Le Courrier au centre, les libéraux et les catholiques aux deux bouts. Il y aura bien de temps à autre, une cabale, un peu rude, plusieurs blessés, peut-être même quelques morts, mais en revanche nous aurons le régime représentatif pur, la guerre sera nettement déclarée, la victoire sera aux plus forts ou aux plus habiles, et, comme M. Devaux l'a prouvé, nous nous battrons loyalement des coups de poing aussi vigoureux que possible et nous nous proscrirons très-sincèrement à tour de rôle. Ensuite, chaque jour n'aura plus de ménagements à garder dans la distribution des places; les libéraux triomphants les prendront toutes, sans à les restituer provisoirement aux catholiques victorieux. Ne voyez-vous pas, Monsieur, les immenses progrès que va inaugurer la politique homologue? »

« L'INDUSTRIEL, d'un air préoccupé: Si si, je vois tout cela. Mais vos amis les nouveaux ministres, les candidats du commerce, et de l'industrie, trouveront-ils le temps de résoudre les questions d'intérêt matériel à l'ordre du jour? Sans doute qu'ils les ont déjà réglées dans leur programme. Par exemple, vous me direz que je suis orfèvre, comme M. Josse, mais je puis vous cacher qu'il serait très-agréable de voir voter une bonne loi sur les sucres. Moi aussi je suis en état de crise; mes ouvriers de même, venez de m'expliquer de fort belles choses, assurément. Toutefois, j'ai vu venir à mes sucres. On m'assure que l'Observateur est hostile à la candidature fanatique de la betterave, sous prétexte que la betterave est nationale, mais au fond parce que M. Verhaegen et ses proches en cultivent énormément. L'avènement de l'Observateur au ministère ne laissera pas de m'inquiéter. »

« Le JOURNAL PROGRESSIF: Il faudra laisser dormir un peu cette question et quelques autres, précisément parce que le parti libéral n'est pas d'accord sur la manière de les résoudre. On vous demande ce sacrifice à la politique homologue. Ne serait-il pas imprudent de diviser notre parti par des bagatelles, au moment où il est si près d'exercer le pouvoir? Mais ne fais-je pas un grand sacrifice à notre paix intérieure? Plus nous nous tenons singulièrement à une liberté commerciale absolue, et plus nous ne faisons que le commerce de commission, par conséquent

« L'INDUSTRIEL, d'un air préoccupé: Si si, je vois tout cela. Mais vos amis les nouveaux ministres, les candidats du commerce, et de l'industrie, trouveront-ils le temps de résoudre les questions d'intérêt matériel à l'ordre du jour? Sans doute qu'ils les ont déjà réglées dans leur programme. Par exemple, vous me direz que je suis orfèvre, comme M. Josse, mais je puis vous cacher qu'il serait très-agréable de voir voter une bonne loi sur les sucres. Moi aussi je suis en état de crise; mes ouvriers de même, venez de m'expliquer de fort belles choses, assurément. Toutefois, j'ai vu venir à mes sucres. On m'assure que l'Observateur est hostile à la candidature fanatique de la betterave, sous prétexte que la betterave est nationale, mais au fond parce que M. Verhaegen et ses proches en cultivent énormément. L'avènement de l'Observateur au ministère ne laissera pas de m'inquiéter. »

« Le JOURNAL PROGRESSIF: Il faudra laisser dormir un peu cette question et quelques autres, précisément parce que le parti libéral n'est pas d'accord sur la manière de les résoudre. On vous demande ce sacrifice à la politique homologue. Ne serait-il pas imprudent de diviser notre parti par des bagatelles, au moment où il est si près d'exercer le pouvoir? Mais ne fais-je pas un grand sacrifice à notre paix intérieure? Plus nous nous tenons singulièrement à une liberté commerciale absolue, et plus nous ne faisons que le commerce de commission, par conséquent

« Le JOURNAL PROGRESSIF: Il faudra laisser dormir un peu cette question et quelques autres, précisément parce que le parti libéral n'est pas d'accord sur la manière de les résoudre. On vous demande ce sacrifice à la politique homologue. Ne serait-il pas imprudent de diviser notre parti par des bagatelles, au moment où il est si près d'exercer le pouvoir? Mais ne fais-je pas un grand sacrifice à notre paix intérieure? Plus nous nous tenons singulièrement à une liberté commerciale absolue, et plus nous ne faisons que le commerce de commission, par conséquent



Mais outre la difficulté d'acheter à si bas prix sur ces marchés éloignés, il faut encore trouver des moyens d'expédition qui n'ajoutent pas disproportionnellement au coût de la marchandise. — Or on ne sait peut-être pas que, pour amener seulement, en Belgique, la provision de huit jours, estimée à environ 132,000 hectolitres, 48 navires de 100 last sont nécessaires au chargement; mais ces affrètements ne sont pas toujours possibles dans un temps déterminé.

D'autres motifs puisés dans la pratique des opérations, méritent d'être pris également en sérieuse considération.

Sous le double rapport de l'intérêt commercial et des débouchés à ouvrir à l'exportation de nos produits indigènes, il est incontestablement préférable de retirer opportunément des provenances du Nord et de l'Orient, les grains qui manquent à notre consommation, de pourvoir de la sorte, et à l'avance, à des approvisionnements de réserve destinés à prévenir les trop brusques variations du marché, à entretenir le cours modéré de la denrée, plutôt que de laisser arriver la décroissance ou l'épuisement des provisions au point de se trouver contraint de recourir aux dépôts plus rapprochés et de subir, alors, des prix que les nécessités du moment ne permettent presque jamais d'adoucir.

Mais pour obtenir que les spéculations lointaines viennent faire, dans l'intérieur, une concurrence utile aux étrangers du voisinage, il faut des sécurités et des garanties que le système d'imposition, par échelle mobile, ne donne point et ne saurait donner.

L'échelle mobile, par les moyens de coalition qu'elle rend possibles entre les détenteurs, peut faciliter des tactiques de hausse et de baisse à de courts intervalles, et, par cela seul qu'elle favorise ces manœuvres, elle rend toute spéculation régulière difficile, si non impossible.

Il faut, pour encourager celle-ci, une stabilité de régime qui puisse se concilier avec le temps nécessaire pour entreprendre et consommer l'opération.

Un droit fixe permet d'asseoir des calculs, de combiner la chancée des besoins avec les ressources de la production; dans ce système, la tactique des coalitions locales n'a point la loi pour auxiliaire; la spéculation, dans l'espace de deux ou trois mois qu'elle mettra peut-être à réaliser ses marchés, ne peut guère rencontrer de ces entraves absolument en dehors des prévisions et de la prudence expérimentales, elle peut donc opérer, dans cette hypothèse, avec quelque confiance, ou du moins sans appréhension.

Sous l'influence de la mobilité des droits, elle n'a plus ni la même sécurité ni les mêmes espérances; l'incertitude ébranle ses résolutions et elle finit par s'abstenir, dès qu'elle voit trop de hasards devant elle.

Nous sommes toutefois à une époque où jamais il ne fut plus nécessaire de prendre de salutaires précautions contre les éventualités de l'avenir.

Les gouvernants les plus habiles, les économistes les plus expérimentés ont recommandé toujours les approvisionnements de réserve, et des dépôts principalement pourvus dans tous les centres de population, au milieu surtout des centres de fabriques et de manufactures où le pain est l'aliment principal d'une abondante consommation.

Deux causes, indépendantes l'une des autres, rendent aujourd'hui ces précautions plus indispensables.

C'est, d'une part, l'accroissement de la population, qu'une paix durable et bien administrée favorise, depuis une trentaine d'années, sur le continent; c'est, de l'autre, la révolution commerciale qui s'opère en Angleterre et qui va incessamment ouvrir ce vaste débouché à toutes les denrées de subsistance quelle qu'en soit l'origine.

Nous dirons, quant à la première, que l'accroissement annuel de la population en Belgique n'est pas au-dessous de 40,000 âmes. Qu'il faut ainsi ajouter, chaque année, 120,000 hectolitres de grains à la consommation ordinaire, pour répondre à cette augmentation.

Que 120,000 hectolitres sont le produit de 7,000 hectares de culture. Que comme, selon la règle ordinaire des assolements, on ne sème guère que le tiers de son labour en froment, il faudrait pouvoir enrichir notre sol labourable de 21,000 hectares chaque année pour arriver à ce résultat, ce qui est impossible.

Que, dans une telle situation, les moyens d'y satisfaire y soient plus abondants que chez nous.

Que, dans cet état de choses, il n'y a guère que l'excitation, l'encouragement des importations lointaines, qui puissent élargir les embarras de la position, en favorisant les approvisionnements de réserve.

Relativement à l'Angleterre, on comprendra quelle influence doit exercer sur les affaires européennes l'ouverture d'un empire de 25 millions d'habitants, de 400 lieues de plus puissant et du marché le plus colossal du monde.

Mais la consommation de la Grande-Bretagne n'en sera pas accrue, dira-t-on, peut-être.

Le serait une grande erreur de se bercer de cette confiance. La hausse toujours croissante des céréales dans ce pays, a élevé le prix du pain et de la farine de telle sorte que l'usage en a été considérablement réduit. C'est précisément pour en rendre l'emploi plus général, plus accessible aux basses classes et aux pauvres, que la réforme est proposée. Dans un aussi grand foyer de production, où la population ouvrière est si considérable, on ne saurait espérer que la hausse des prix amènera un notable accroissement de consommation.

Mais, si elle pourra occasionner le plus de changements dans le mouvement du commerce de grains sur le continent, c'est moins peut-être par l'augmentation de la consommation, que les approvisionnements à l'avance qui seront encouragés par l'appât de gains et d'avantageux placements, chez une nation où les capitaux abondent et où l'esprit de spéculation est aussi actif qu'entrepreneur.

Sous le régime de la loi qui est encore observée, dès que le froment atteint le prix qui correspond à 22 fr. l'hectolitre, ce qui est pour l'Angleterre une cote inférieure à la moyenne ordinaire, il est soumis, à l'entrée, au droit de 8 fr. 50.

Par suite de l'adoption du nouveau tarif, le froment tombant même au-dessous de 20 fr. ne sera assujéti qu'au droit de 4 fr. 30, maximum de la taxe qui descendra à mesure de l'élevation du prix et de telle sorte, que le quarter arrivant à 51 sch. ou l'hectolitre à 22 fr., le droit d'importation ne sera plus que de 2 fr. 40. — En somme, le résultat des nouvelles mesures est l'abaissement des 3/4 du tarif actuel; ajoutons que, dans un avenir prochain, le droit de 1849, le droit d'entrée sera réduit, quelque soit le prix du froment, à 1 sch. le quarter, soit 43 centimes par hectolitre! — On ne voit pas comment un pareil renversement de système, comme des concessions si encourageantes pour le commerce des grains, sont propres à attirer en Angleterre de grandes importations de céréales.

Ne sont-elles pas bien faites aussi pour appeler toute notre attention sur les chances d'approvisionnement qu'elles peuvent nous enlever, pour exciter notre sollicitude à préparer les moyens de sauvegarder les ressources qui nous sont nécessaires, afin de n'être point pris au dépourvu par une concurrence dont on peut, dès ce moment, prévoir les influences et les conséquences.

Tout ceci ne fait qu'ajouter à la nécessité d'aborder plus radicalement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, la question sérieuse, efficace, des voies d'approvisionnement, de consommation et de dépôt.

On est pas le concours de quelques quantités attirées de proche en proche par les variations, par les agitations du marché, qui nous sauvera; c'est le concours de la spéculation, de la concurrence du haut commerce, qui, par son intervention, ni les capitaux ne manquent, mais à qui il faut, pour qu'une législation protectrice, un régime stable et uniforme, des facilités de circulation, des conditions de conservation sagement établies et des facilités économiques et sûres.

Nous l'avons dit, la position de la Belgique semble être tout-à-fait privilégiée par son emplacement d'entrepôt au commerce des grains du centre de l'Europe. Son débouché à Anvers accessible à peu de frais et en tous temps aux navires du plus grand tonnage, le débouché de ses vastes communications de voies ferrées et de canaux, les bas prix de la manutention qui est dans une infériorité incontestable aux frais qui se perçoivent dans tous les

ports étrangers du même rang, ce sont là des avantages qui, à la faveur d'une législation large et libérale, ne peuvent manquer d'assurer à la métropole belge la préférence sur les autres stations.

Si, en interrogeant l'actualité de nos besoins, les chances certaines de leur futur accroissement, les événements qui vont compliquer nos conditions d'approvisionnement par importation, nous avons trouvé de nombreux et pressants motifs pour encourager incessamment l'introduction des céréales étrangères, en entrant plus profondément dans l'examen de nos moyens de production, nous croyons pouvoir ajouter à ces considérations graves l'autorité d'une démonstration irrécusable.

On s'accorde généralement à porter la consommation individuelle du grain à 3 hectolitres par année. Il faut, à ce compte, 12 millions d'hectolitres environ pour satisfaire annuellement aux besoins du royaume.

On varie sur le chiffre probable de notre production. On convient seulement qu'il est fort inférieur aux provisions qui nous sont nécessaires. On reconnaît, tout aussi difficilement ce que nous devons, d'année à autre, tirer de l'étranger, parce que les existences antérieures, soit de nos récoltes, soit de nos entrepôts, ne permettent guère de déterminer, avec quelque exactitude d'approximation, le manquant réel auquel l'importation doit pourvoir. Essayons d'acquiescer là-dessus quelques données moins incertaines.

Nos statistiques cadastrales (2) ne renseignent en terres labourables cultivées que . . . . . 1,500,000 hectares.

(Nous négligeons les points.)

Le froment n'est pas partout en culture dans la même proportion. Admettons toutefois, suivant la règle d'assolement le plus communément pratiquée, qu'un tiers de cette surface soit consacré à l'ensemencement de cette céréale, ce sera ainsi . . . . . 500,000 hectares.

qui produiront, à raison de 17 hectolitres par hectare, (la moyenne de la récolte de 1845 a donné 16, et on la considère comme satisfaisante) . . . . . 8,500,000 hectolit.

Ajoutons, pour être larges, de seigle destiné à l'alimentation humaine seulement, soit . . . . . 1,700,000 id.

Nous croyons que tout ce que l'on peut espérer de nos récoltes ne saurait dépasser, dans la meilleure hypothèse . . . . . 10,200,000 hectolit.

Ce qui, pour atteindre à la consommation de 12 millions, laisse un déficit de . . . . . 1,800,000 id.

Quantité qui représente, au minimum, le chiffre qu'il nous faut demander à l'importation.

Les provenances étrangères ont versé sur nos marchés en 1845, 88,057,963 k. de froment, en tout 1,433,000 hectolitres. 19,355,059 » de seigle.

Il est impossible de présumer ce qui restait au 31 décembre 1844 de la récolte de cette année et qui a servi aux provisions de 45.

Mais outre que le rapprochement des chiffres, qui marquent à la fois les besoins et les existences, établit suffisamment que l'importation est restée assez notablement en-dessous de la balance qu'elle devait couvrir, ce qui achève de prouver cette insuffisance, c'est la hausse continue des mercures: le marché n'ayant pu un seul moment se mettre au niveau de la demande, les prix ont constamment suivi une période d'accroissement qui les a portés de 20 fr. à 22, moyenne des années 1836 à 42, à 27 fr., où ils atteignent aujourd'hui avec plus de probabilité d'augmentation que de baisse. Sept grands mois nous séparent encore de la récolte et nous ne devons pas oublier que, dans l'espace de 1816 à 17, nous avons payé le froment de 30 à 35 fr. l'hectolitre.

Il nous semble résulter de l'examen où nous sommes entré et des estimations que nous avons posées, que, pour que la Belgique soit à l'abri des besoins, des brusques variations et des renchérissements trop prononcés du marché, il faut qu'elle importe, pour entretenir la provision annuelle de 12 millions d'hectolitres, au moins 1,800,000 hectolitres de céréales étrangères.

Pour les demander avec la certitude de les obtenir du haut commerce et de la spéculation sérieuse, il faut, de nécessité absolue, sinon maintenir la libre entrée, tout au moins adoucir encore le tarif proposé à la législature le 28 novembre 1843.

Afin de nous mettre dans une position analogue à celle où va entrer l'Angleterre, pour ménager à notre industrie des moyens d'alimentation et de travail qui lui permettent de tenir la concurrence avec sa puissante et redoutable rivale, il lui importe de rentrer dans la moyenne de 18 fr. à 18, 50 qui résulte du mouvement des mercures des 24 années qui ont précédé 1840.

Outre que l'agriculture n'a pas le moins du monde décliné dans ce long intervalle, nous avons prouvé plus haut que les frais qu'il fallait exposer pour amener en Belgique les grains de la Baltique, de la méditerranée ou de la Mer-Noire, constituent une protection de 72 fr. à 102 fr. par hectare, en faveur de la production indigène. Assurément quelque faible que soit le droit d'entrée à côté de cette prime, l'avantage qui en résulte pour la propriété belge est assez beau pour satisfaire toute équitable exigence.

An demeurant, ce n'est point ici une affaire de champ-clos entre la propriété et l'industrie, c'est une condition de prudence, de nécessaire équilibre qu'il s'agit d'établir entre tous les intérêts du pays, c'est une garantie d'existence et de prospérité nationale que le temps réclame, c'est enfin une loi de prévoyance et d'humanité que les circonstances ne permettent plus de différer.

QUESTION DES CAFÉS ET DES DROITS DIFFÉRENTIELS.

Que selon les uns l'arrêté du gouvernement du 29 décembre dernier, relatif aux quatre millions de café, ait été l'occasion de la rupture de nos relations avec la Hollande; que, de l'avis du plus grand nombre, il en ait été la cause, toujours est-il que le gouvernement néerlandais s'en est armé pour diriger contre nous, et par représailles, son tarif du 5 janvier.

L'opinion indépendante a sévèrement jugé une mesure qui a paru peu réfléchie, contraire aux intérêts nationaux, et les organes du pouvoir ne l'ont pas, depuis, réhabilitée.

On a cherché à la dépouiller de tout caractère agresseur, mais alors quels en ont été les motifs, quelle en a été la véritable signification?

Si l'on se défend de toute intention hostile dans le fait, bien résolument posé, d'avoir, sans préalable dénonciation, changé une base convenue et frappé d'un droit de 11 fr. 50 une marchandise qui, jusque-là, n'en avait payé que 9, on nous permettra bien de demander la raison de ce changement subit, et dans quel intérêt avait été délibéré un acte dont la publication ne pouvait manquer de troubler nos rapports avec la Hollande.

C'est été sans doute une mesure impolitique à l'égard de nos voisins, souverainement absurde quant à notre commerce, que de prohiber l'entrée en Belgique du café Java.

Eh bien! du moment où cette entrée était permise, que l'on nous dise dans quel intérêt on l'assujétissait au droit de 11 fr. 50, plutôt que de l'admettre, comme par le passé, au prix de 9 fr.?

On n'a pas oublié qu'avant la loi du 21 juillet 1844 et en vertu du tarif du 20 juillet 1843, le café payait à l'entrée 10 fr. aux cent kilos.

La faveur qui l'admettait ensuite et par exception au droit de fr. 9-99 n'était pas assurément fort extraordinaire, mais à quoi servait-il de la retirer?

A qui allait profiter l'augmentation? Pouvait-elle, en aucune façon, amener les Hollandais à nous vendre à meilleur marché?

On a peine à croire que c'eût été dans le seul but fiscal du procurer une centaine de mille fr. de plus au trésor, que le gouvernement se serait décidé à mettre dans un péril imminent tant et de si considérables intérêts.

On a assuré, sans que le bruit en ait été contredit, que le cabinet avait cédé aux vives sollicitations d'Anvers.

(2) Les provinces de Limbourg et de Luxembourg n'étant point cadastrées, on n'a pu, dans leur rayon, déterminer les quantités que par approximation.

Se pourrait-il que des hommes d'Etat, à qui l'on se plaît à reconnaître de l'habileté, se fussent laissés surprendre par les lieux communs d'une manœuvre de bourse? Car s'il était vrai que les seules instances d'Anvers eussent entraîné le ministère, il ne le serait pas moins que cette démarche de quelques intéressés dans le commerce des cafés coloniaux n'avait pour but que de faire hausser, par l'impôt, le prix du café Java, afin de reporter la faveur du marché sur les cafés des Indes-Occidentales, sur le Brésil et le St-Domingue surtout.

La diplomatie a-t-elle bonne grâce à se mêler de ces mesquins intérêts? Et si l'on considère les choses d'un œil un peu plus élevé, que peut-on y trouver d'utile pour le pays, de franchement avouable pour le commerce belge?

On ne peut pas raisonnablement prétendre changer tout à coup, par une tactique de bourse, les habitudes de la consommation. Ce n'est qu'une hausse de circonstance, de 15 ni de 20 p. c. sur le prix du Java, qui va en supprimer l'usage et décider ses consommateurs à vaincre leurs répugnances pour donner désormais la préférence aux cafés verts d'Haïti ou du Brésil; tout se réduit donc, en haussant le droit du café hollandais, à nous imposer nous-mêmes: c'est sur le consommateur national que le gouvernement prend, tout en faisant la part de quelques milliers de francs au fisc, ce qui doit satisfaire les calculs étroits de quelques boutiquiers d'Anvers.

On ne s'arrête, ni à ce que doit rapporter le placement régulier de 4,083,000 k° de café, des 105,000 k° de tabac, ni au bénéfice considérable que trouve le pays à solder ces importations par les produits de son sol et de ses manufactures; on conçoit que ces considérations d'économie générale touchent peu les détenteurs du Brésil, du St-Domingue, dépassent peut-être leur intelligence, mais qu'elles aient échappé en plus haut lieu, à un homme qui se connaît moins et ce qui est si sincèrement regrettable.

ANNONCES.

A LOUER

Un **Bon Vieil Maison**, située dans le **Noordvliet**, N° 163, à La Haye consistant en quatre Chambres, Cuisine, Caves, Grenier, avec une Chambre de servantes. S'adresser pour les informations à **M. de Meester**, au No 163, N° 163.

M<sup>me</sup> ROEDER VOGT

aura l'honneur de donner à partir de Jeudi 26 Mars et jours suivants, quelques soirées chantantes au **Café de la Hollande-Méridionale**.

POMMADE DU BARON DUPUYTREN,

composée par **MALLARD**, pharmacien à Paris. Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, agit promptement la chute de la chevelure, la fait recroître et en prévient la décoloration. Le pot: 2 fr. 50 c.; tous les pots portent le cachet et la signature de **Mallard**. Dépôt chez **M. Crémant**, épiqueur, et **Rensburg**, à La Haye; **Kaufhoff**, à Amsterdam; **Ch. Coucke**, à Rotterdam.

PAPIER D'ALBESPEYRES

seul présent, depuis 25 ans, par les professeurs des écoles de médecine pour entretenir les vésicatoires sans douleur. L'invention, brevetée en France, est en Paris, **Sanbourg St.-Denis**, 84, en a établi des dépôts dans toutes les villes de France, notamment chez **M. J. Boutevin** et fils, à Rotterdam.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 24 Mars.

	ans	ouvert	clôturé
Bette active . . . . .	2	60	60
Dito dito . . . . .	3	73	73
Dito en liquidation . . . . .	3	—	—
Dito dito . . . . .	4	—	94
Dito des Indes . . . . .	4	—	94
Stindioat . . . . .	1	—	99
Dito . . . . .	3	—	89
Société de Commerce . . . . .	4	167	167
Act. du lac de Harlem . . . . .	5	—	—
Chemins de fer du Rhin . . . . .	4	—	—
Act. du Chemin de fer Hollan.	5	—	—
Oblig. Hops & C. 1798 & 1818	5	—	—
Dito dito 1827	5	—	—
Finances néerlandaises 1827	6	—	71
Finances néerlandaises 1831 & 1833	5	—	97
Finances néerlandaises 1840	4	—	—
Id. chez Stieglitz et Comp. . . . .	4	—	89
Passive . . . . .	5	—	—
Dette différée à Paris . . . . .	5	—	—
Espagne . . . . .	5	—	—
Ardoins . . . . .	5	—	19
Dito . . . . .	3	—	36
Coupons Ardoins . . . . .	5	—	20
Obligations Goll. & Comp . . . . .	5	—	102
Autriche . . . . .	5	—	—
Dito métalliques . . . . .	5	—	—
Dito dito . . . . .	5	—	—
France . . . . .	5	—	—
Pologne . . . . .	5	—	—
Brésil . . . . .	5	—	—
Portugal . . . . .	3	59	59

Bourse de Paris du 23 Mars.

	cours	ouvert	clôturé
Cinq pour cent . . . . .	—	120 55	—
Trois pour cent . . . . .	—	84 30	—
Emprunt Ardoin . . . . .	—	—	—
Anc. différée . . . . .	—	—	—
Espagne . . . . .	—	—	—
Nouv. dito . . . . .	—	—	—
Passive . . . . .	—	—	—
Naples . . . . .	2	—	101 50
Pays-Bas . . . . .	2	—	—
Dette active . . . . .	3	—	—
Dito . . . . .	3	—	—
Belgique . . . . .	—	—	—
(Banque belge) . . . . .	—	—	—
États-Unis . . . . .	—	—	—
Obligations de la Banque . . . . .	—	—	—

Bourse d'Anvers du 24 Mars.

Métalliques, 5% . — Naples, 5% . — Ard., 5% 19 1/2 . — Différée ancien, 5% . — Passive, 5% . — Lots de Besse 64 p. — après la Bourse (2 1/2 heures), Ardoins 19; Anvers 110.

LA HAYE, chez **Léopold Leberberg**, *Lage Nieuwmarkt*.

Dépôt-général à Amsterdam chez **M. Schooneveld**, *Beurssteeg*; et à Rotterdam, chez **S. van Berr Spoor**.